



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



### ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans les entreprises d'architecture, les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires et dans les entreprises d'experts en automobile ce sont les agents de maîtrise.

Les cabinets de géomètres-experts forment proportionnellement plus de cadres et d'employés et moins d'agents de maîtrise.

Enfin dans les entreprises d'économistes de la construction les différentes catégories de salariés accèdent dans des proportions équilibrées à la formation.

### Profil des stagiaires utilisateurs du Plan de formation

Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale					
Ingénieurs et cadres	39 %	17 %	6 %	16 %	23 %
Agents de maîtrise...	5 %	33 %	79 %	49 %	38 %
Employés	56 %	50 %	15 %	35 %	39 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>				

### Répartition des stagiaires par genre

Genre					
Femme	54 %	33 %	12 %	26 %	34 %
Homme	46 %	67 %	88 %	74 %	66 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>				



Les femmes se forment plutôt moins que les hommes : elles représentent près d'un salarié sur deux mais seulement un tiers des salariés formés.

### Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail					
Temps complet	87 %	90 %	95 %	92 %	91 %
Temps partiel	13 %	10 %	5 %	8 %	9 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>				



Plus de 90 % de stagiaires travaillent à temps plein, taux nettement supérieur à leur poids dans la population totale du secteur (68 %). Autrement dit les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps plein. Les écarts sont élevés, de l'ordre de 10 à 20 points selon les branches.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



### MOBILISATION IMPORTANTE DU PLAN DE FORMATION

Sur le Plan de formation, le taux d'entreprises formatrices est assez élevé : les branches des entreprises d'experts en automobile et des cabinets de géomètres-experts affichent un taux proche ou égale à 100 %. En revanche, il est plus faible dans les branches des entreprises d'architecture et des entreprises d'économistes de la construction (60 à 70 % d'entreprises concernées).

Les taux d'accès des salariés à la formation sont également élevés, à l'exception de la branche des entreprises des économistes de la construction.



### FAIBLE RECOURS À LA PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation est très peu utilisée par les entreprises et les salariés à l'exception de la branche des entreprises d'experts en automobile.

Le Contrat de professionnalisation est plus mobilisé. Près d'une entreprise sur quatre dans la branche des entreprises d'économistes de la construction et près d'une sur cinq dans celle des cabinets de géomètres-experts au cours des trois dernières années.

## Volet « Plan de formation »

Branche professionnelle	Taux d'entreprises formatrices		Taux d'accès des salariés à la formation	
	Période	Contrat	Période	Contrat
	68 %		61 %	
	61 %		58 %	
	100 %		92 %	
	95 %		80 %	



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014:

- ⌚ le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- ⌚ le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).

## Volet « Professionnalisation »

Branche professionnelle	Taux d'entreprises formatrices		Taux d'accès des salariés à la formation	
	Période	Contrat	Période	Contrat
	7 %	12 %	2 %	4 %
	2 %	24 %	2 %	9 %
	51 %	11 %	16 %	4 %
	3 %	18 %	3 %	3 %